

Un Contrat de Rivières pour la Dheune

Le bassin versant de la Dheune fait l'objet depuis 2008 d'une démarche de Contrat de Rivières.

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs, structure animatrice, travaille avec les différents maîtres d'ouvrage (collectivités, profession agricole...) à une gestion équilibrée et durable des milieux. Ainsi, 44 millions d'euros ont été investis sur le bassin versant. Outre les nombreuses actions d'amélioration de la qualité des eaux (réhabilitation ou construction de stations d'épuration et d'aires de lavage des pulvérisateurs...), les actions ciblées en faveur des milieux aquatiques se sont multipliées.

Conscients des nombreuses fonctions qu'assurent toutes les composantes de la rivière et dans le but d'aboutir au bon état des rivières (Directive Cadre Européenne sur l'Eau), les syndicats de rivière du bassin versant de la Dheune ont mis en œuvre différents travaux : plantations de plus de 3300 arbres et arbustes, restauration physique de 6 km de rivière, préservation de populations d'Écrevisses à pattes blanches, réhabilitation de zones humides...

Des actions déjà mises en œuvre sur le territoire

PREMIERES OPERATIONS DE RESTAURATION DE ZONES HUMIDES SUR LA DHEUNE

Le syndicat d'aménagement de la Dheune a réalisé des travaux de restauration de 3 zones humides (4 ha concernés) en octobre 2011 sur les communes de Merceuil, Saint-Loup-Géanges et Bragny-sur-Saône. Ces travaux, dont le coût total s'élève à 36000 euros, consistent à reconnecter partiellement d'anciens bras de la Dheune permettant de favoriser la biodiversité.

Cette opération concrétise la démarche partenariale engagée depuis 2008 entre l'EPTB Saône et Doubs, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et les Fédérations de Pêche de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire sur un état des lieux/diagnostic des zones humides de l'ensemble du bassin versant de la Dheune.



Travaux de restauration de zone humide

EPTB - Saône et Doubs

PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES GRAVIÈRES DE MERCEUIL-TAILLY

Dès 2006, des inventaires environnementaux ont mis en évidence la biodiversité remarquable présente sur le site des anciennes gravières de Merceuil-Tailly, un site de 200 ha, dont 50 ha de gravières, bordant l'autoroute et ayant servi à sa création. La Communauté d'Agglomération Beauce Côte et Sud a alors lancé un projet de réhabilitation de cet espace avec pour objectif la préservation et la découverte des milieux.



Comm. Agglo Beauce, Côte et Sud

Les travaux, d'un montant de 1266272 euros, ont permis de diversifier les habitats aquatiques et terrestres par la création de hauts fonds, le reméandrage des berges, la plantation de haies ou de zones tampons, tout en permettant au public de venir découvrir ce site grâce à des aménagements dédiés (observatoires, panneaux d'informations, etc.).

La Communauté d'Agglomération de Beauce Côte et Sud réalise actuellement son SCoT en prenant en compte les zones humides.

Les démarches à mettre en place pour préserver vos zones humides

• Suis-je concerné(e) par une zone humide ? Si oui, dans quel état est-elle ?

Il faut contacter le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, qui pourra vous informer sur la présence ou non d'une zone humide sur votre parcelle. Elle peut être une mare, une zone tourbeuse, un suintement dans une prairie, etc. Il pourra vous dire si elle est en bonne santé ou non et son degré de patrimonialité.



C. Diaz - CENB

Sonneur à ventre jaune

• Est-ce que mes projets sur ma parcelle sont compatibles avec la zone humide présente ? Qu'ai-je le droit de faire ?

Les interventions (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai) sur les zones humides sont généralement soumises à une procédure réglementaire au titre de la loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il convient de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui indiquera la procédure réglementaire à accomplir avant les travaux, ainsi que les contraintes applicables.

• J'ai envie d'aller plus loin, comment valoriser ma zone humide ?

Nous vous conseillons de contacter les animateurs du Contrat de Rivières Dheune qui pourront vous guider dans ces démarches. Il verra dans un premier temps le type de zone humide qui vous concerne et son degré de patrimonialité (zone humide avec des espèces rares par exemple). En fonction de l'ampleur du projet (de simples travaux d'entretien d'une mare ou la reconnexion d'un bras mort par exemple), ils vous guideront et/ou vous mettront en relation avec les services concernés (financeurs, syndicats de rivière, etc.).

Contacts :

Boris MICHALAK & Laëtitia CHABANEL
Contrat de Rivières Dheune
Établissement Public Territorial de Bassin Saône-et-Doubs
Lycée viticole
BP215
21206 Beaune Cedex
Tel : 03.80.24.94.86 • Fax : 03.80.22.16.66
www.eptb-saone-doubs.fr/dheune

Direction départementale des Territoires de Côte-d'Or
Service de l'Eau et des Risques - Bureau Police de l'eau
57, rue de Mulhouse
2100 Dijon
Tel : 03 80 29 43 60 / 03 80 29 43 57
www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr/

Direction départementale des Territoires de Saône-et-Loire
37 Boulevard Henri Dunant
71040 Mâcon
Tel : 03 85 38 01 55
www.saone-et-loire.gouv.fr/

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Étangs
21600 Fenay
Tel : 03 80 79 25 99
www.cen-bourgogne.fr

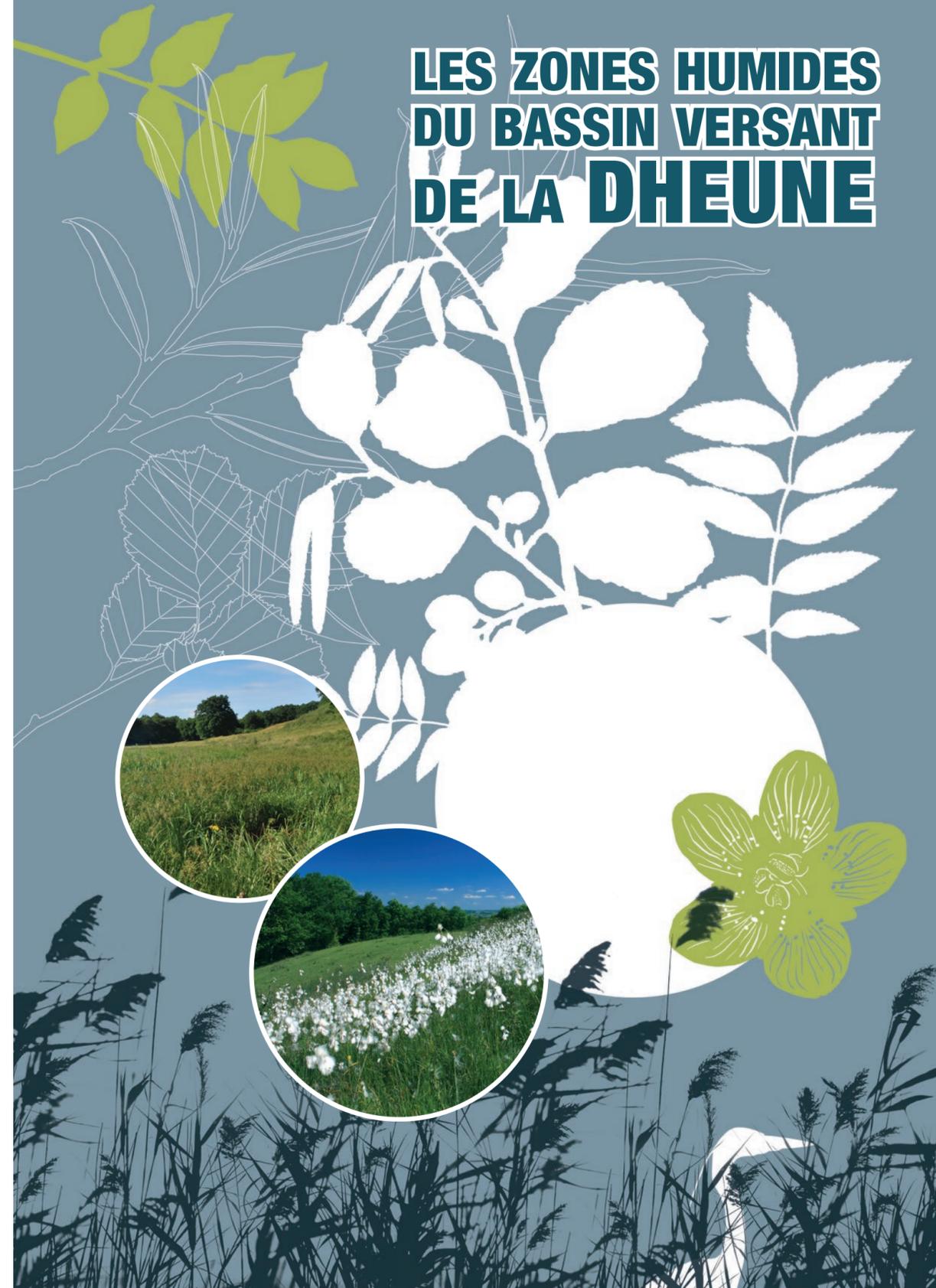
Document réalisé par :

En collaboration avec :

Avec le soutien financier de :



LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA DHEUNE



E. Weber - CENB

Linaigrette à feuilles larges

C. Foutel - CENB

ZONES HUMIDES = ZONES UTILES

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau.

Elles possèdent de précieuses qualités permettant de rendre de nombreux services :

- **Des services de régulation** : véritables zones de stockage des eaux, elles absorbent l'eau en période de crues et la relargue progressivement. Filtres naturels, elles participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur pouvoir épurateur qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare, par habitant et par an.
- **Des services de production** : elles assurent 25% de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.
- **Des services pour la biodiversité** : les zones humides d'eau douce contiennent plus de 40 % des espèces de la planète (Ramsar, 2001).
- **Des services liés aux loisirs** : chasse, pêche, tourisme, dimension paysagère, etc.

Des zones utiles mais en danger

• Depuis le début du XX^e siècle, **67 % de leur surface mondiale ont disparu** sous la conjonction de trois facteurs : l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

• Depuis 2000, la **tendance est toujours négative**, avec plus de **35 % des zones humides qui ne cessent de se dégrader**. Elles subissent une diminution de leur surface et/ou une détérioration de leur état de santé.

• En 2011, la superficie des zones humides connues en France est estimée à **3 millions d'hectares**.

Connaître ses zones humides, une nécessité

Comprendre la notion de zone humide

Le but des inventaires est d'avoir une idée précise de l'état de santé des zones humides d'un bassin versant dans un objectif de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ainsi, un protocole en 2 étapes est mis en place afin de les caractériser :

- Les données bibliographiques et l'analyse des cartographies aériennes permettent de localiser les **Zones Humides Potentielles**.
- Ces Zones Humides Potentielles font ensuite l'objet de prospections de terrain afin de les caractériser à l'aide de critères hydrologiques, écologiques ou pédologiques. On obtient alors les **Zones Humides Effectives**.

Le but final n'est pas la recherche de délimitations de ces Zones Humides Effectives, mais bien leur caractérisation. Sur le bassin versant de la Dheune, ces deux étapes ont été réalisées.

Ce que notre travail vous apporte

Le travail réalisé a valeur de porter à connaissance et permet d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration).

Des actions vont pouvoir être mises en place sur ces Zones Humides Effectives, telles que :

- cibler les **actions de préservation** : gestion des zones prioritaires, partenariat avec les agriculteurs pour l'entretien notamment ;
- **acquiescer si besoin des zones humides** pour garantir leur pérennité dans un bon état de santé ;
- **mettre en valeur ce patrimoine**, par la réalisation d'expositions ou d'animations grand public par exemple ;
- mieux prendre en compte les zones humides dans les **documents d'urbanismes** : intégration dans les PLU pour une interdiction de construction sur ces milieux sensibles par exemple.

1 039 Km²
Superficie du bassin versant

Environ **300 zones humides**
dont plus de la moitié font moins de 1 ha

124 communes
de Côte-d'Or et Saône-et-Loire

Environ **500 ha** de zones humides

Plus de **750 mares**

Donnant son nom au bassin versant, la Dheune s'écoule sur près de 67 kilomètres pour se jeter dans la Saône en rive droite. Concernant les milieux naturels, un tiers du bassin versant est couvert par de la forêt. Le reste se divise en deux grandes entités paysagères. L'amont se caractérise par des paysages accidentés dessinés par des vallées, des falaises abruptes et des prairies en pente, dans lesquels viennent s'individualiser des zones forestières et viticoles. L'aval est plus homogène et présente des paysages plus plats où dominent les cultures et prairies, avec des secteurs de forêts. Ces particularités offrent au bassin versant des zones humides différentes.

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA DHEUNE

Sur la partie amont du bassin versant,

se trouvent les hautes vallées du Rhoin, de la Cosanne, de l'avant-Dheune et du Meuzin. Ce secteur concentre la majorité des zones humides du bassin versant.

Au sein des prairies sont installées des **petites zones humides de suintements de pente** en contexte agricole. Ponctuellement, se rencontrent des marais tufeux et zones paratourbeuses. Ce sont des milieux à forte patrimonialité qui accueillent des espèces comme le Scirpe comprimé, la Linaigrette à larges feuilles ou le Jonc noueux. Peu représentés sur le bassin versant de la Dheune, ces milieux sont très vulnérables et leur pérennité dépend du maintien du pâturage extensif.



Suintements de pente visibles grâce aux joncs verts foncés dans une prairie de pâturage d'un vert clair.

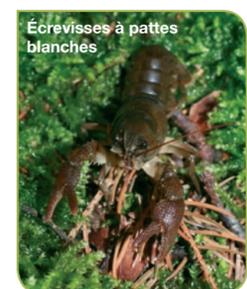


Scirpe comprimé

Les petits cours d'eau de têtes de bassin versant offrent des milieux favorables à une faune patrimoniale : Agrion orné ou Écrevisse à pattes blanches.



Agrion orné



Écrevisses à pattes blanches

- Légende**
- Périmètre du bassin versant de la Dheune
 - Zones Humides
 - Cours d'eau
 - Limites départementales
 - ★ Communes
 - - - Ligne de partage des parties amont / aval



0 5000 10000 m



Source : BD Carthage, CENB, DDT Côte-d'Or, DREAL Bourgogne, Réseaux Mares de Bourgogne

Sur la partie aval du bassin versant,

se trouvent des zones humides artificielles (étangs, anciennes gravières, mares) ou naturelles. Celles des prairies de pâture et annexes fluviales peuvent prendre plusieurs formes.

Les végétations à hautes herbes, au fort pouvoir épurateur, permettent d'améliorer la qualité de l'eau : Baldingère faux-roseau, Rubanier dressé, Lycopée d'Europe, Laïche des marais, en sont les espèces caractéristiques.



Lycopée d'Europe



Rubanier dressé

Les végétations des berges de cours d'eau constituent le lieu de vie indispensable à de nombreuses espèces d'insectes comme des libellules par exemple.



Végétation de berges



Aeshne bleue

Les mares et annexes fluviales sont utilisées comme moyen d'abreuvement pour le bétail. Elles sont aussi une source de biodiversité et des points relais pour la faune lors des déplacements (grenouilles, tritons, libellules, etc).



Triton crêté



Mare agricole



Zone humide en fond de prairie pâturée



Bruyère en ombelle

M. Paris - CENB



Epipactis des marais

S. Gomez - CENB



Petites zones humides de suintements de pente

CENB

F. Jeandemand - CENB

G. Doucet - CENB

CENB

G. Doucet - CENB

G. Doucet - CENB

S. Gomez - CENB

F. Jeandemand - CENB

C. Foutel - CENB

E. Weber - CENB